



Gaz renouvelables - de la vision de la branche gazière à la mise en œuvre

Webinaire Crem

23 mars 2026

Gabrielle Bourguet

ASIG

Sommaire

- 1. L'ASIG en quelques mots**
- 2. Vision de la branche**
- 3. Etat des lieux**
- 4. Mise en œuvre**
 - a) Approvisionnement**
 - b) Valorisation**

L'ASIG en quelques mots

Faîtière des exploitants de réseaux de gaz

Président Martin Schmid, Conseiller aux Etats PLR des Grisons



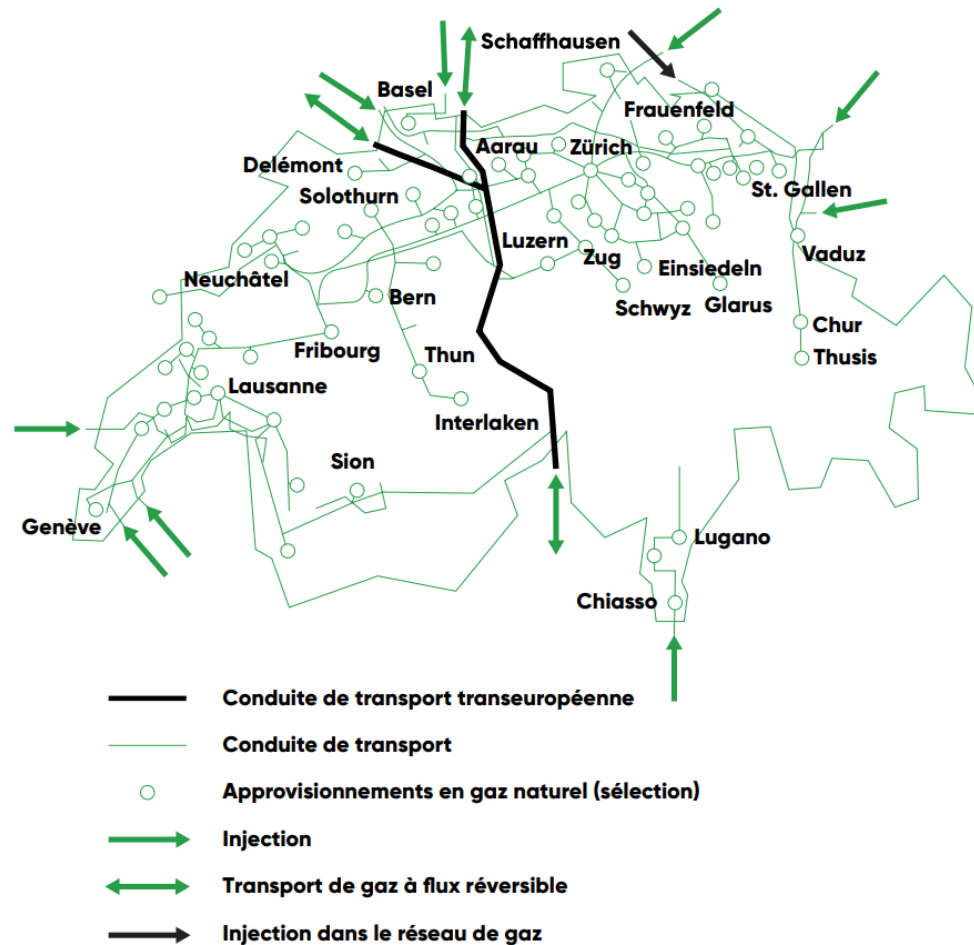
Directrice Daniela Decurtins



Membres 95 membres, majoritairement multi-fluides et en main publiques ou parapubliques

Réseau de gaz suisse

20'000 km de réseau



Source: ©VSG / ASIG 10/2023

Vision de la branche

Vision de la branche

**Définie avec les membres
de toutes les régions de Suisse**



L'approvisionnement en gaz devient climatiquement neutre

Feuille de route de l'industrie gazière

2030

15% gaz renouvelables

2040

50% gaz renouvelables

2050

Approvisionnement en gaz
climatiquement neutre

Etat des lieux

Gaz renouvelables en Suisse

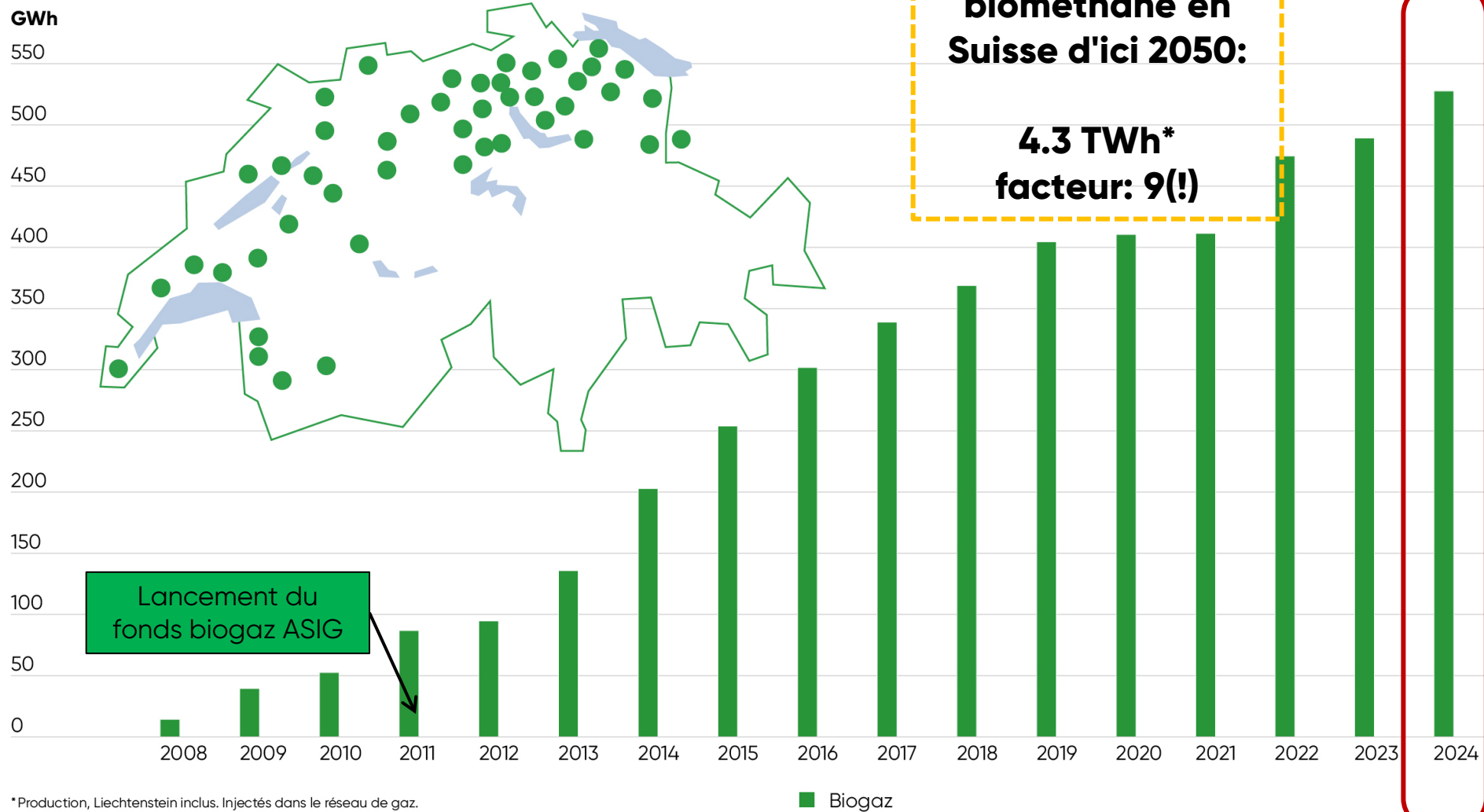
Année 2024

- **Production suisse:** 529 GWh → + 36 GWh (env. 7%) depuis 2023
- **Consommation de gaz renouvelables produits à l'étranger :** 2'343 GWh
- **Total:** env. **3 TWh** → part de **9.2 %**



EcoBioVal

Gaz renouvelables en Suisse*

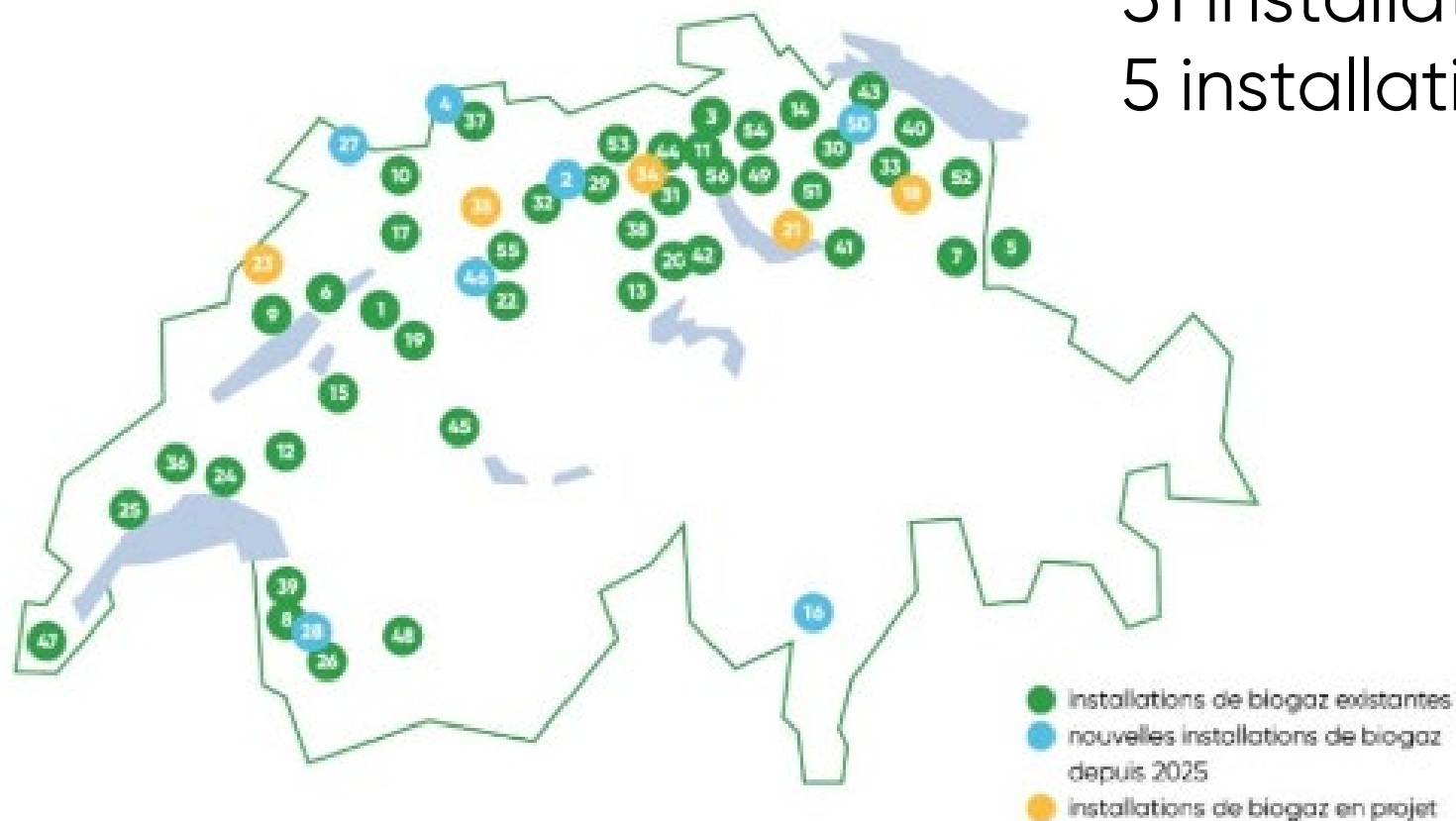


Source: ©VSG / ASIG Statistiques annuelles 02/2025



Production de gaz renouvelables en Suisse*

51 installations réalisées
5 installations en projet



Mise en oeuvre

Soutien au développement des gaz renouvelables

Approvisionnement

- Soutien à la production indigène
- Conditions cadres pour l'importation

Valorisation

- Possibilité de les valoriser dans tous les usages, où il y a le réseau existant et où cela fait du sens (industrie haute-température, bâtiments, CAD)
- Pas d'interdiction technologique

Approvisionnement

Production indigène - soutien de la Confédération

Soutien loi sur le CO₂ (depuis 2025)

- Contributions à l'investissement
- Nouvelles installations, conversions, agrandissements
- Env. 5 Mio CHF/an

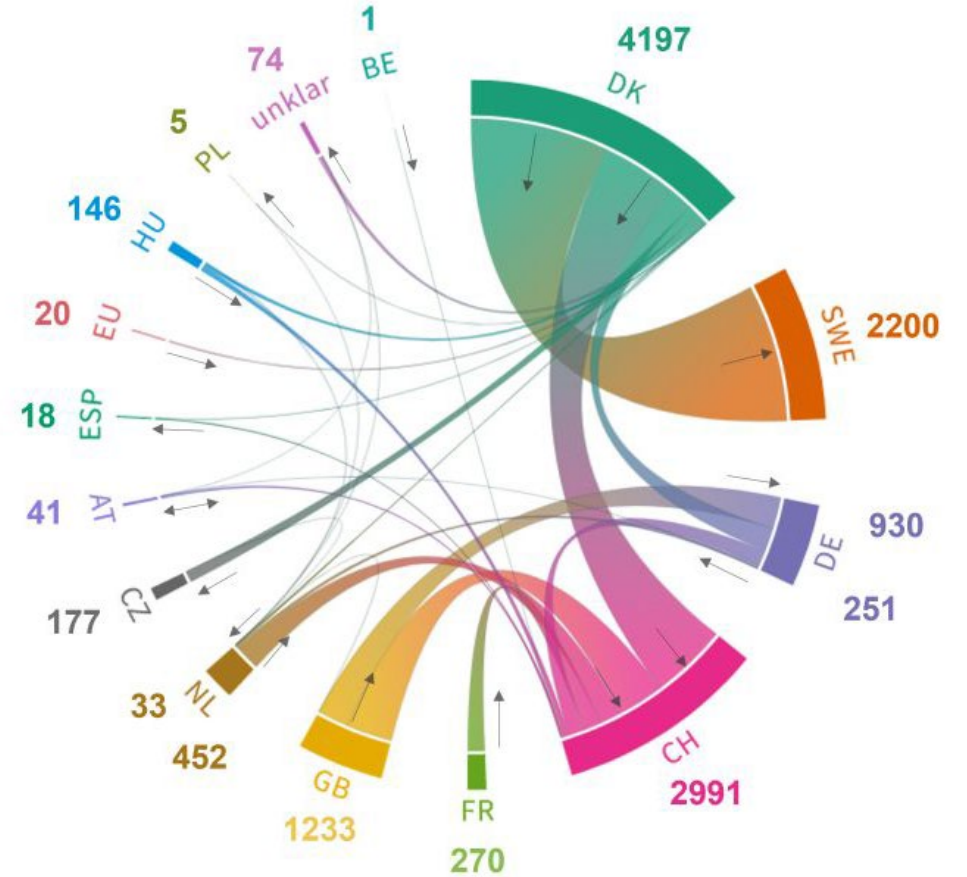


Importation

Importation en Suisse: env. 2.4 TWh de biométhane par an

2ème plus grand importateur

Marché volontaire

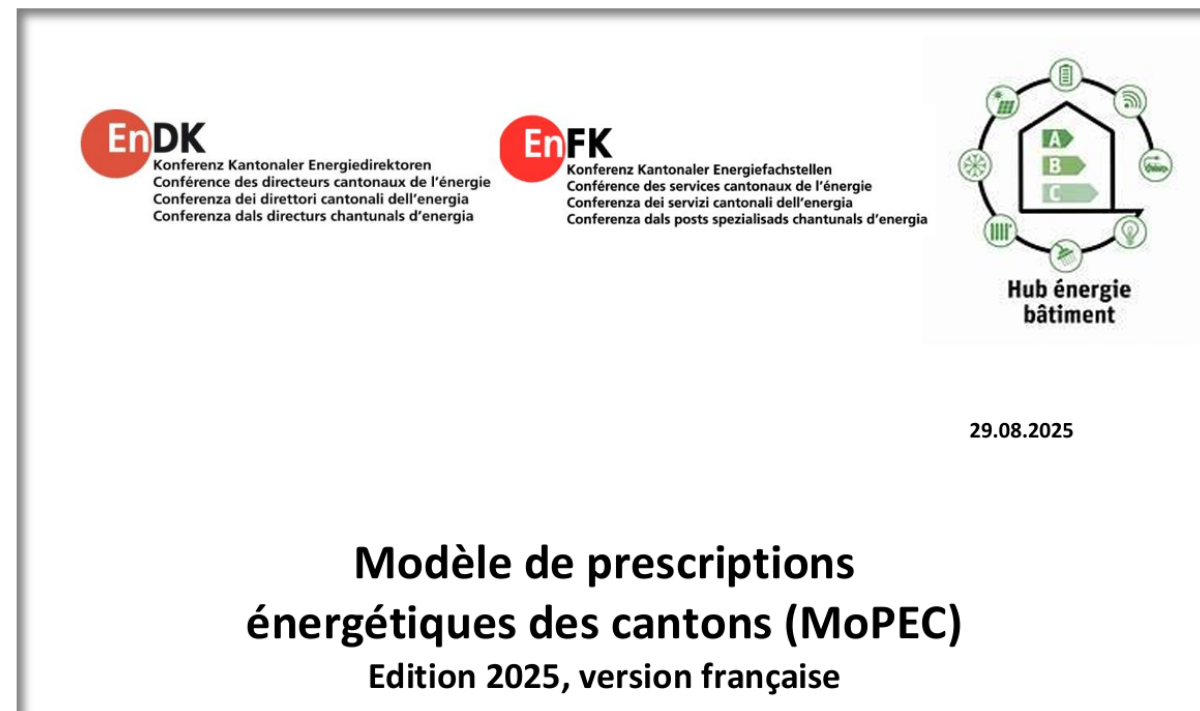


Source : Baromètre industriel de la DENA (2024) ; données en GWh

Valorisation

Compétences cantonales dans le domaine des bâtiments

La Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) a élaboré un **Modèle** de **p**rescriptions **é**nergétiques des **c**antons (MoPEC)



MoPEC

- Prescriptions énergétiques élaborées conjointement par les cantons
- Dénominateur commun
- Objectif: harmonisation dans le domaine des prescriptions énergétiques cantonales

Document remis régulièrement à jour
Dernières éditions: 2014 → 2025

≠ prescriptions légales d'application directe

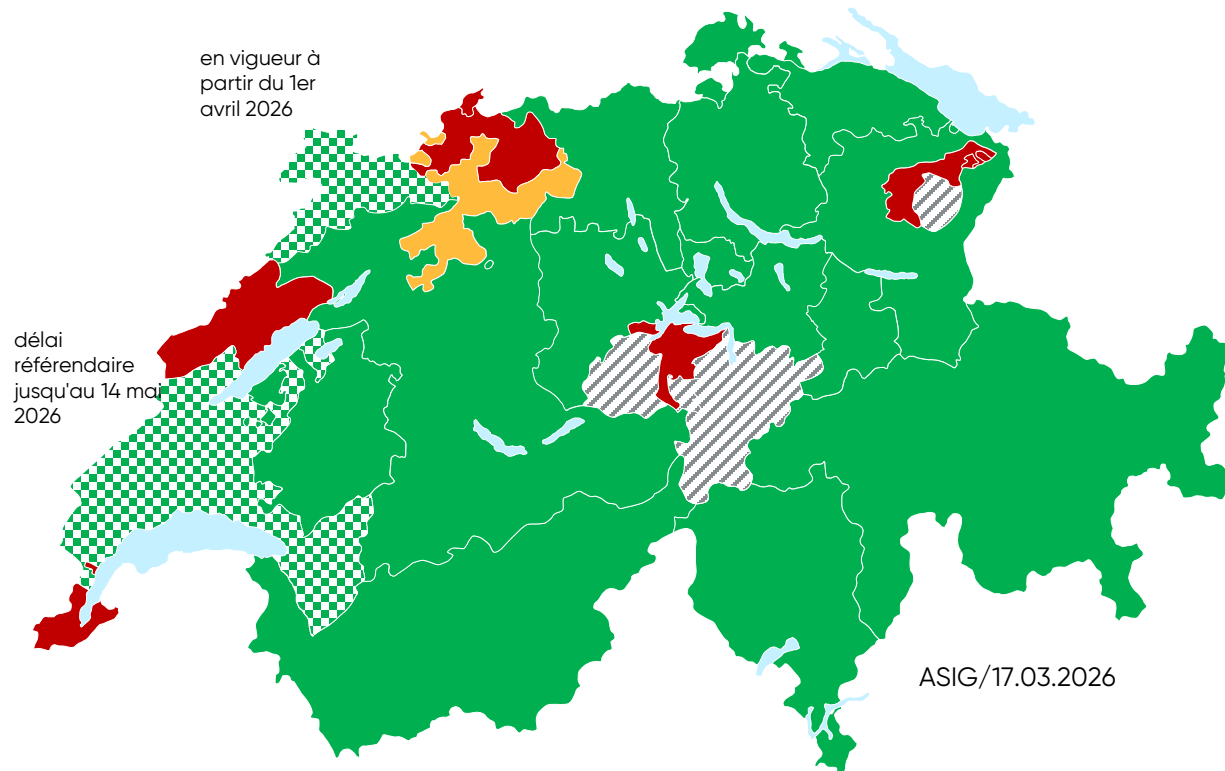
→ Chaque canton élabore sa propre législation

Exigences en matière de production de chaleur

- **Nouvelles constructions** et **remplacement d'une installation de production de chaleur** → les besoins en chaleur doivent être entièrement couverts à partir d'énergies renouvelables ou des rejets thermiques ne pouvant pas être utilisés autrement
- Technologies autorisées
 - a) Pompe à chaleur
 - b) Chauffage au bois
 - c) Chaleur à distance (au moins 70 % de la chaleur est produite sans émissions de CO₂ provenant de combustibles fossiles)
 - d) Solaire thermique
 - e) Rejets thermiques ne pouvant pas être utilisés autrement
 - f) Combinaison d'installations selon les let. a-e
- **Exception pour les gaz renouvelables**

Inexigibilité économique lors du remplacement du générateur de chaleur : utilisation possible de gaz renouvelables, à certaines conditions très strictes

Gaz renouvelables dans le bâtiment – panorama des législations cantonales



- législation avec prise en compte des gaz renouvelables
- législation sans prise en compte des gaz renouvelables
- loi refusée dans son ensemble
- révision de la loi en phase parlementaire
La prise en considération des gaz renouvelables est prévue à ce stade
- projet de loi en consultation
- ▨ cantons sans réseau de gaz
- législation adoptée mais pas encore en vigueur

Conclusion

- Les gaz renouvelables font partie de la solution pour la transition énergétique vers un approvisionnement énergétique défossilisé
- Ils s'inscrivent dans une complémentarité des agents énergétiques renouvelables, par le biais de la convergence des réseaux
- Le législateur doit décloisonner ses réglementations et ne pas mettre d'entraves inutiles à l'utilisation des gaz renouvelables
- Il doit renoncer aux interdictions technologiques



Merci pour votre attention

gabrielle.bourguet@gazenergie.ch